

Informations générales

Période	29/05/2026
Date de création du portefeuille	17/05/2024
Devise du portefeuille	EUR
Date de création de la part	17/05/2024
Devise de la part	EUR
Code ISIN	FR001400NQT8
Type de part	C2
Statut juridique	FCP
N° de portefeuille comptable	170097
Valorisation	Quotidienne
Société de gestion	UBS LA MAISON de Gestion
Gérant	UBS LA MAISON de Gestion
Valorisateur	CACEIS Fund Administration
Dépositaire	CACEIS Bank
Durée placement recommandée	3 ans
Heure de centralisation	12:00
Frais de gestion	0,25% TTC max
Commission de surperformance	non
SRI – Summary Risk Indicator	

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Valeur liquidative

Valeur liquidative	10 879,29
Actif net	117 110 748,64
Nb de parts	10 764,55

Orientation de gestion

L'objectif de gestion de LMDG IG FIX 2028 est d'offrir la performance d'un portefeuille constitué d'obligations de maturité 31 décembre 2028. Le Fonds cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés ou souverains de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale à BBB-).

Duration

29/05/2026	1.94
------------	------

Rendement au pire

29/05/2026	3.15
------------	------

Rendement à maturité

29/05/2026	3.50
------------	------

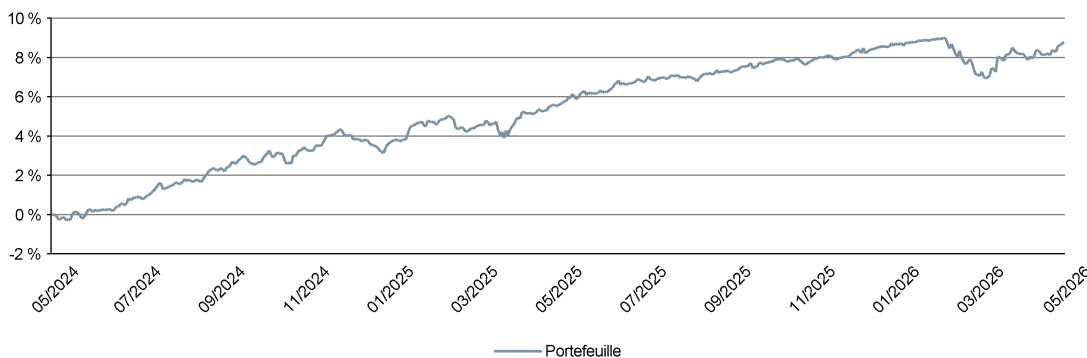
Contact

UBS LA MAISON de Gestion
contact@laimaisondegestion.com
+33 1 53 05 28 00

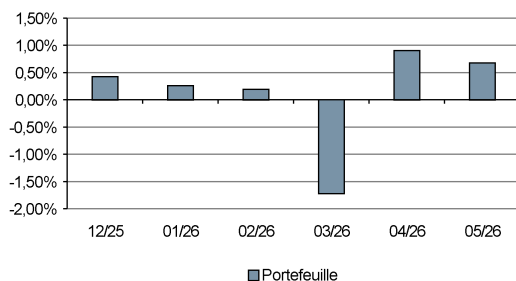
Indicateurs de performance

Performances (%)	1 mois	3 mois	6 mois	Début de l'année	1 an	2 ans
Portefeuille	0,68	-0,16	0,72	0,29	2,68	9,09

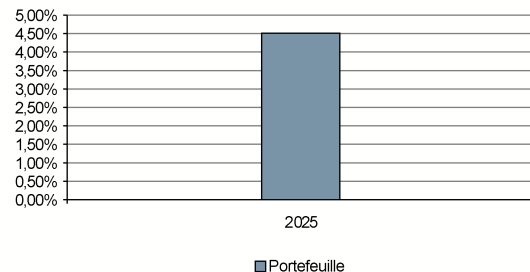
Evolution de la performance



6 derniers mois



6 dernières années



Indicateurs de risque

Indicateur de fréquence	1 an	Origine
Volatilité du portefeuille (%) *	1.67	1.86
Ratio de Sharpe du portefeuille *	0.38	0.92

* Indicateur annualisé

Commentaire de Gestion

Le mois de mai a été marqué par une alternance de signaux d'apaisement et de regain de tensions au Moyen-Orient. Après la fragilité du cessez-le-feu observée en avril, les négociations entre les États-Unis et l'Iran ont connu des avancées partielles, notamment autour d'un projet de mémorandum d'entente visant à prolonger la trêve et à encadrer les discussions sur le programme nucléaire iranien. Toutefois, l'absence d'approbation définitive par Washington et les divergences persistantes, en particulier sur le contrôle du détroit d'Ormuz et la question de l'uranium, soulignent la précarité de cet équilibre.

Sur le terrain, cette dynamique ambiguë s'est traduite par une normalisation très progressive, mais encore largement incomplète. Le trafic de supertankers dans le détroit d'Ormuz a repris partiellement, tandis que les prix de l'énergie ont reflété cette alternance d'espairs et de tensions, le Brent oscillant autour de 105 USD/baril avant de revenir vers 91 USD/baril en fin de mois.

Dans ce contexte, les marchés financiers sont restés tiraillés. D'un côté, l'espoir d'un accord a soutenu les actifs risqués, avec des indices actions américains atteignant de nouveaux sommets historiques. De l'autre, l'incertitude géopolitique persistante a maintenu une demande pour les valeurs refuges, notamment le dollar, tandis que les rendements souverains se sont légèrement détendus.

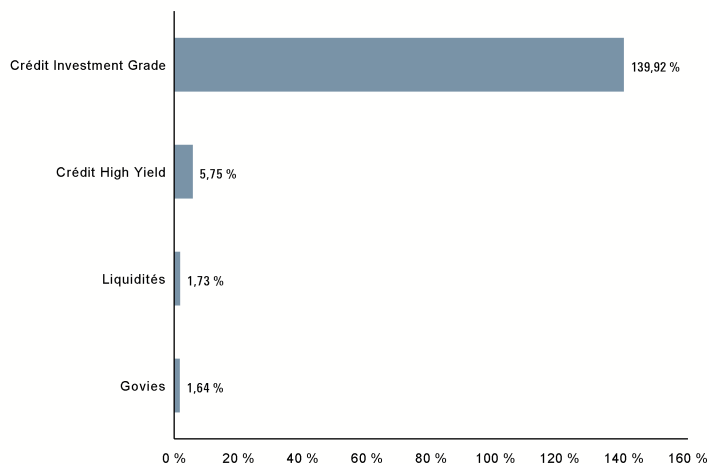
Aux États-Unis, les dernières données d'inflation confirment l'impact du choc énergétique tout en suggérant un caractère en partie transitoire. L'inflation CPI a atteint 3,8 % en glissement annuel, légèrement au-dessus des attentes, principalement sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente a également surpris à la hausse à 2,8 %, bien que cette progression soit en partie attribuable à des facteurs techniques temporaires.

Dans ce contexte, la Réserve fédérale conserve une posture attentiste. La résilience du marché du travail et les incertitudes entourant la transmission du choc énergétique à l'inflation sous-jacente conduisent les membres du FOMC à privilégier le statu quo à court terme. Les dernières publications renforcent néanmoins l'idée d'une inflexion progressive vers un biais moins accommodant, certains responsables soulignant explicitement la persistance d'un « problème d'inflation » aux États-Unis. Les minutes récentes confirment ainsi une tonalité plus restrictive et une attention accrue portée à l'évolution de l'inflation.

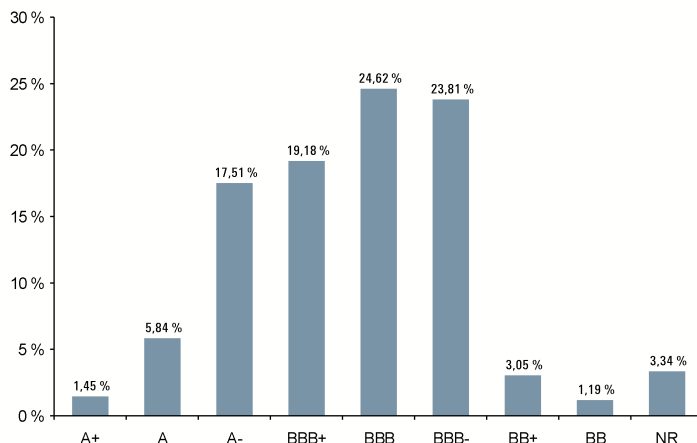
En zone euro, le contexte est plus complexe pour la politique monétaire. Le choc énergétique importé constitue à la fois un risque haussier pour l'inflation et baissier pour la croissance, impliquant pour la Banque centrale européenne un pilotage délicat entre soutien à l'activité et maîtrise des anticipations inflationnistes, dans un cadre toujours fortement dépendant de l'évolution géopolitique. Les publications du mois de mai soulignent que l'inflation CPI progressait de 3,2 % en zone euro en rythme annuel (+1,9 % en février avant le conflit. L'inflation sous-jacente progressait de +2,5 % sur la même période, relativement stable par rapport à son niveau pré-conflit.

En synthèse, le mois de mai s'est terminé sur une performance positive. Les rendements souverains en zone euro ont légèrement baissé. Le 10 ans allemand passe de 3,04 % à 2,94 %, alors que le 10 ans américain progresse de 0,06 % pour atteindre 4,44 % en fin de mois. Les marchés du crédit ont affiché de solides performances : +0,94 % sur le segment investment-grade européen, amenant la performance de l'année à +0,89 %. Le segment high-yield, porté par une compression des primes de crédit, progresse de +0,93 % en mai et de +1,32 % cette année.

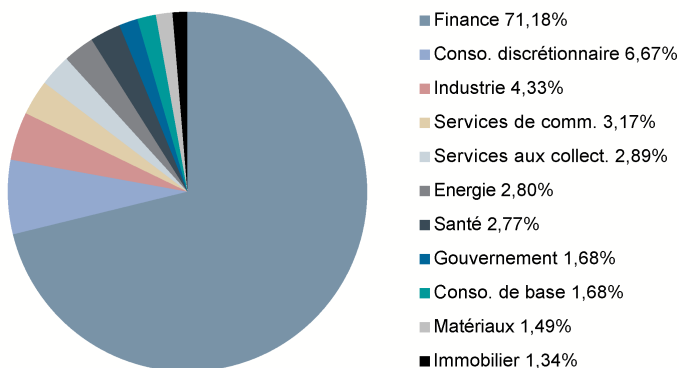
Répartition par classes d'actifs



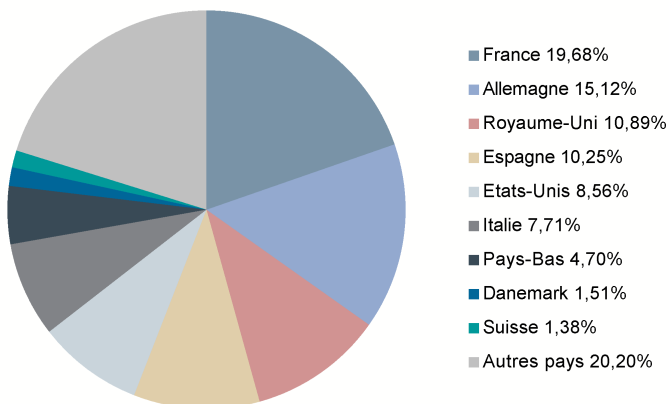
Répartition par notations de la poche obligataire



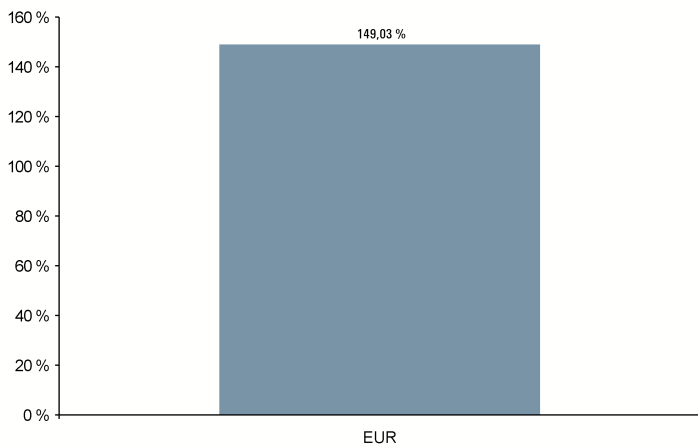
Répartition sectorielle de la poche obligataire



Répartition géographique de la poche obligataire



Répartition par devises



TOP 10 principales positions

Titre	Poids (% actif net)
BELFIUS SANV 1.25% 06-04-34	2,04 %
STELLANTIS NV 3.375% 19-11-28	2,01 %
ERSTE GR BK 4.0% 07-06-33 EMTN	1,85 %
MUNICH RE 3.25% 26-05-49	1,79 %
CELL TE 1.875 06-29	1,76 %
BNP PAR 1.125% 17-04-29 EMTN	1,70 %
NEXI ZCP 24-02-28 CV	1,66 %
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	1,64 %
ROMA GO 5.5 09-28	1,64 %
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	1,63 %
Total	17,72 %

Glossaire

Volatilité :

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement, elle est représentée par le Lognormal de l'Ecart-Type annualisé de la performance du fonds. L'écart-type est la racine carrée de la variance des points de données par rapport à la moyenne. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué.

Ratio de Sharpe :

Le Ratio de Sharpe indique si le rapport entre le risque d'un fonds et sa performance est bon ou mauvais, le principe sous-jacent étant que le gestionnaire aurait pu investir dans un actif sans risque. Dans ce but, la performance de l'actif sans risque est soustraite à la performance annualisée. Cette performance nette est ensuite divisée par le risque, représenté par la volatilité annualisée. Plus le ratio est élevé, meilleur est le fonds. Un ratio négatif indique que le Fonds a été moins performant que l'actif sans risque.

Indice de référence :

Par exemple un indice obligataire ou un portefeuille d'indices, utilisé pour comparer la performance d'un portefeuille. Si le benchmark est un indice, on parle d'indice de référence.

Risque :

Eventualité que survienne un dommage ou une perte en capital en raison, par exemple, d'une baisse du cours d'un titre ou de l'insolvabilité d'un débiteur. Dans la théorie des marchés financiers, le risque d'un placement ou d'un portefeuille se mesure à l'ampleur des fluctuations de rendement attendues.

Obligations "Cocos" :

Les obligations contingentes convertibles sont des obligations perpétuelles, rachetables au gré de l'émetteur par une options d'achat de maturité définie lors de l'émission.

Duration et sensibilité :

La duration indique en années la durée d'immobilisation du capital d'une obligation. Contrairement à la durée de vie résiduelle, le concept de duration tient également compte de la structure temporelle des retours de capitaux (par ex. paiement de coupons). La duration moyenne du portefeuille résulte de la moyenne pondérée de la duration des divers titres. La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée (resp. baisse) de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait (resp. monterait) de 2%.

Rendement actuariel à maturité :

Le taux de rendement actuariel correspond au taux d'intérêt que percevrait un investisseur qui détiendrait une obligations jusqu'à son terme.

Rendement au pire :

Le Yield to worst est potentiellement le plus faible taux de rendement actuariel que peut recevoir un investisseur sur une obligation sans défaillance de l'émetteur. Celui-ci prend notamment en compte la possibilité d'un rappel d'obligation, c'est-à-dire la possibilité pour l'émetteur de rembourser l'obligation avant l'échéance.

Catégorie Investment Grade :

La catégorie Investment Grade correspond aux notations des agences de rating situées entre AAA et BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's. Elles correspondent à un faible niveau de risque de défaut.

Catégorie High Yield (Haut rendement - spéculatif) :

La catégorie High Yield ou « Haut rendement » correspond aux notations des agences de rating inférieures à la catégorie Investment Grade (BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent). Elles correspondent à un niveau de risque spéculatif.

Avertissements

Ce document est non contractuel. En cas de désaccord ou litige émanant de ce document, le prospectus complet fait foi. Le présent document est fourni à titre exclusivement informatif. Ce document a été élaboré par UBS LA MAISON de Gestion, société de gestion au capital de 1 167 600 euros, ayant son siège au 39 rue du Colisée 75008 Paris (381 950 641 RCS Paris) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de société de gestion de portefeuille en date du 20 juillet 2004 sous le numéro GP 04000042. Il ne constitue en aucun cas une offre ou un appel d'offre, ni même un conseil pour acheter ou vendre quelque placement ou produit spécifique que ce soit dans une quelconque juridiction. UBS LA MAISON de Gestion n'assume aucune responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations établies, bien que ces informations proviennent de sources externes réputées fiables. Sous réserve du respect des obligations légales ou réglementaires à sa charge, UBS LA MAISON de Gestion ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de toute transaction relative au produit ou de tout investissement dans ce produit.

Il convient pour chaque produit de se reporter, préalablement à toute décision d'investissement ou de désinvestissement, aux documents d'information légaux (DIC1, prospectus) ainsi qu'au dernier état périodique. Vous pouvez obtenir ces informations en accédant librement à notre site Internet : <http://www.lamaisondegestion.com>. Ces documents, ainsi que le dernier rapport annuel de chaque produit, qui comportent des informations en termes de risques, de commissions et de coûts, peuvent également être obtenus sur simple demande écrite à l'adresse suivante : UBS LA MAISON de Gestion, 39 rue du Colisée 75008 Paris. La souscription des parts/actions de l'OPC est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine et reprise dans le prospectus) et dans les conditions prévues par le prospectus de l'OPC. UBS LA MAISON de Gestion attire votre attention sur le fait que la valeur d'une action de SICAV ou d'une part de FCP est soumise à l'évolution des marchés financiers et enregistre des fluctuations. Tout investissement dans des OPC peut comporter un risque plus ou moins important selon les marchés d'investissement y compris celui de la perte totale et soudaine de son investissement par l'investisseur. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance représentée ne tient pas compte de commissions et de frais éventuels prélevés lors de la souscription et du rachat de parts. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs d'investissement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière, de l'expérience et de la compréhension des produits financiers ou des besoins propres à un destinataire précis. Le traitement fiscal dépend de la situation de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.